

CH_VB 5738 2001-2517 vom 20. November 2001

Bundesverwaltung, 2001-11-20, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_5738_2001-2517

FR: CH_VB 5738 2001-2517 du 20 novembre 2001

IT: CH_VB 5738 2001-2517 del 20 novembre 2001

Erwägungen

E. 1

Les procédures d'opposition n° 4782 et n° 4783 contre la marque internationale n° 741 335 «ferno» sont réunies en une seule procédure.

E. 2

La défenderesse n'ayant pas désigné de mandataire dans le délai imparti, elle est exclue de la présente procédure.

E. 3

La présente procédure étant devenue sans objet, est close par classement.

E. 4

Les taxes d'opposition de francs 800.– chacune (soit francs 1600.– au total) restent acquises à l'Institut.

E. 5

La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse. Voies de droit La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la décision attaquée est à joindre aux mémoires de recours. 13 novembre 2001 Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle: Division des marques

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Décision dans la procédure d'opposition n° 4782 - 4783/2001 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2001 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 46 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 20.11.2001 Date Data Seite 5738-5738 Page Pagina Ref. No

E. 10

125 800 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.